



Comment toucher le chômage avant la fin d'un cdd de remplacement

Par **Kevin13008**, le **20/05/2010** à **15:16**

Bonjour,

J'ai actuellement un CDD de remplacement depuis octobre 2009, en septembre 2010 je reprend les études (un BTS), comment puis-je arrêter mon contrat pour avoir droit au chômage ? (abandon de poste ?)

Je n'ai toujours pas passé de visite médicale, est-ce un motif pour une rupture de contrat et donc avoir droit au chômage ?

Merci de vos réponses

Par **topaze27**, le **20/05/2010** à **17:17**

bonjour

à quelle date doit se terminer votre CDD ? attention en cas de rupture, c'est assimilé à une démission donc pas de chômage.

Cordialement

aline

Par **Kevin13008**, le **20/05/2010** à **17:53**

Mon CDD se termine au retour d'une certaine personne, il n'y a pas de date fixe. J'ai vu que l'abandon de poste pouvait être considéré comme une faute grave donc comme un licenciement.

Par **jenaimepaslacensure**, le **31/05/2010** à **08:34**

Bonjour,

L'absence de visite médicale n'est pas un motif de rupture de contrat.

L'absence non autorisée (abandon de poste) peut être un motif de rupture pour faute grave mais l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier rapidement.

De plus, le droit aux indemnités chômage n'est ouvert qu'aux salariés qui sont disponibles et qui s'engagent à rechercher activement un emploi.

La reprise d'études (BTS) ne fait pas exception à cette règle.

et dans tous les cas de figure... pour vous libérer de ce CDD :

Il vaudrait mieux convenir avec l'employeur d'une rupture d'un commun accord (droit au chômage) ou bien faire un avenant pour transformer le CDD à terme imprécis en terme précis (avec une date de fin)

LIEN :

<http://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-inscription-a-pole-emploi-@/suarticle.jsp?id=4713>

Cordialement